

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > THIOVIT JET MICROBILLES

THIOVIT JET MICROBILLES



THIOVIT JET MICROBILLES

Dernière mise à jour :

07.11.2019

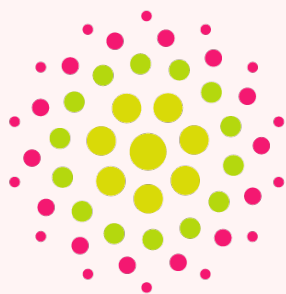
Fongicides et Traitement acaricide et Traitement des maladies physiologiques

Biocontrôle

Utilisable en Agriculture Biologique (UAB)

N° AMM :

2000018



Biocontrols

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Curatif : Sur les Oidiums , THIOVIT JET agit en Préventif, Curatif, Eradicant

Préventif

Contact

Vapeur

Foliaire : Pour la correction des carences en Soufre, THIOVIT JET (Forme S) pénètre par voie foliaire

Racinaire : Si du THIOVIT JET tombe au sol ,il pénétrera par les racines après oxydation(SO3):Role alimentaire

Fongicide multi-culture multi-usage (Vigne, Arboriculture, Cereales, Betteraves, Melon, Rosiers...)contenant 80% de soufre sous forme micronisée.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Abricotier

Aubergines - plein champ

Aubergines - sous serre

Autres anacardiacées

Autres salades - plein champ

Autres salades sous serre

Barbadine

Betterave fourragère

Betterave industrielle

Betterave potagère

1

[Suivant](#)

Mention d'avertissement	Non Classé
Délai de rentrée	<ul style="list-style-type: none">• Pour les travailleurs : 6 heures (en application de l'article du 22 septembre 2006) en plein champ et 8 heures sous abri.
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none">• H302 - Nocif par ingestion• H332 - Nocif par inhalation• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Conseils de Prudence et Mesures de Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">• P201 - Lire attentivement les étiquettes et les conseils de prudence.• P202 - Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.• P273 - Éviter le contact avec les surfaces.• P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux instructions.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le haut avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65% avec un gramme de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374 2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'intérieur de la cabine.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le bas avec tracteur sans cabine : une combinaison de travail en polyester 65% avec un gramme de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374 2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le haut avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65% avec un gramme de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374 2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'intérieur de la cabine.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le haut avec tracteur sans cabine : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capot et des gants en nitrile certifiés EN 374 2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique, pendant la manœuvrablement : des gants en nitrile certifiés EN 374 3, une combinaison de travail en polyester 65% avec un gramme de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (bottes ou chaussures longues) de catégorie III et de type PE 13 à porter par-dessus la combinaison.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374 3, une combinaison de travail en polyester 65% avec un gramme de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (bottes ou chaussures longues) de catégorie III et de type PE 13 à porter par-dessus la combinaison.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications manuelles en plein champ, pendant l'application avec contact étroit avec la végétation : une combinaison de protection de catégorie III type 2, bottes de protection certifiées EN 13 852-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374 3.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications manuelles en plein champ, pendant l'application sans contact étroit avec la végétation sur cultures hautes (1-50 cm) : une combinaison de protection de catégorie III type 4, bottes de protection certifiées EN 13 852-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374 3.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications manuelles en plein champ, pendant la manœuvrablement : des gants en nitrile certifiés EN 374 3 et une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application OU, une combinaison de travail en polyester 65% avec un gramme de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (bottes ou chaussures longues) de catégorie III et de type PE 13 à porter par-dessus la combinaison.

• Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisation manuelle en plein champ, pendant le matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374 3 et une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) OU, une combinaison de travail en polyester 65% avec un gramme de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (bottes ou chaussures longues) de catégorie III et de type PE 13 à porter par-dessus la combinaison.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 2/3, démarrer l'agitation, mettre THIOVIT JET en premier, ensuite ajouter les autres produits. L'exceptionnelle mouillabilité et la dissolution immédiate favorisent la mise en oeuvre. THIOVIT JET peut être introduit par l'incorporateur.

Conditions particulières de mise en oeuvre

La nouvelle formulation permet, en cas d'impossibilité d'application (Orage,Panne...), une bonne remise en suspension de la bouillie (prevoir néanmoins des agitations).

Pulvérisation

THIOVIT JET agissant par vapeur et contact, prévoir une pulvérisation permettant de bien couvrir l'ensemble des organes à protéger.

Volume d'eau

Dés 60 litres d'eau/ha. (pneumatique), 200 l/ha (jet porté) , 250 à 300 en début de végétation (jet projeté) tout en évitant le ruissellement

Paramètres pression

Adapter la pression à chaque type de pulvérisation en fonction du volume/ha retenu, du débit des buses et de la vitesse d'avancement

Délai sans pluie

Dés que le produit a séché sur la feuille.

Type de buse

A turbulence
A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- THIOVIT® JET MICROBILLES - Non Classé - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

THIOVIT® JET MICROBILLES - AMM N° 2000018 - Composition : 80 % soufre micronisé - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres pour les usages sur vigne, houblon, pépinières et papayer et de 20 mètres pour les usages sur vergers et manguier par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer

à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr
